

R
ésidence

“ *Résidence Ghjuvanetta* ”

ECHELONNEMENT
DE PAIEMENT
(extrait du contrat de réservation)

MODALITES DE PAIEMENT

Conformément à l'article R. 261-14 du Code de la construction et de l'habitation, le prix de vente sera exigible selon l'échelonnement suivant :

- 5 % du prix à la réservation,
- 30 % à l'achèvement des fondations,
- 30 % à l'achèvement du plancher bas du rez-de-chaussée,
- 5 % à la mise hors d'eau,
- 10 % à l'achèvement des cloisons et mise hors d'air,
- 10 % à l'achèvement des travaux d'équipement, de plomberie, de menuiserie et de chauffage,
- 5 % à l'achèvement de l'immeuble,
- 5 % à la mise à la disposition de l'acquéreur des locaux, à concurrence du solde.

Gour
Immobilier

14 rue César Campinchi - 20200 BASTIA

04 95 34 17 17

www.gour-immobilier.com